



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

juridictions sociales

Question écrite n° 55756

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille s'il n'estime pas nécessaire de permettre aux tribunaux du contentieux de l'incapacité de faire lever le secret médical dans certains cas. En effet, le secret médical opposé aux TCI complique singulièrement leur tâche et rend difficile la manifestation de la vérité, ce qui est particulièrement évident en ce qui concerne les recours introduits par les employeurs.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55756

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 712